# ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

# COMTES DE RODEZ

AU XII<sup>e</sup> ET AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLES (1415-1304)

PAR

## Ernest DELMAS

Élève de l'École des Hautes-Études.

## INTRODUCTION

Sources et Bibliographie

#### CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES COMTES DE RODEZ DE LA PREMIÈRE RACE

LA FAMILLE DES MILHAU-CARLAT

FORMATION DU COMTÉ DE RODEZ

Aperçu géographique du comté de Rodez. — Il a été formé par un démembrement du comté de Rouergue.

1. Les comtes de Rouergue au XIe siècle et au commencement du XIIe. — Le Rouergue forme un comté dès l'époque carolingienne. Il est le berceau de la dynastie Rouergue-Toulouse. Au xe siècle et dans la première moitié du xie, il est sous la domination de la branche cadette de cette famille. Vers 1066, il fait retour aux comtes de Toulouse. Il est cédé de nouveau à un cadet de cette famille, Raimond IV de Saint-Gilles. Ce dernier hérite de son frère Guillaume, comte de Toulouse, en

- 1093. Le comté de Rouergue est définitivement réuni au comté de Toulouse. Bertrand succède à Raimond de Saint-Gilles, en 1096. Alfonse-Jourdain est comte de Rouergue en 1107 et comte de Toulouse en 1112.
- 2. La Famille des Milhau-Carlat. Cette famille remonte au xe siècle. — Bernard, vicomte en Rouergue vers 935 et 937, tige des vicomtes de Milhau. — Bernard est peut-être allié de Rainon « vicecomes et vicarius », qui paraît dans une charte du monastère de Vabres, en 935, et qui est certainement vicomte de Rouergue. Les vicomtes de Milhau peuvent donc descendre des vicomtes de Rouergue. — Succession des vicomtes de Milhau jusqu'au xue siècle : Bérenger Ier; Richard Ier, qui vit encore en 1018; Richard II, qui succède à Étienne, vicomte de Gévaudan et descendant de Bernard, vicomte en Rouergue en 935; Bérenger II. — Deux des frères de ce dernier sont successivement abbés de Saint-Victor de Marseille : Bernard et Richard, tous les deux créés cardinaux. Le cardinal Richard devient archevêque de Narbonne en 1106. Son influence sur les destinées et la grandeur de sa famille. — Bérenger II, vicomte de Milhau et de Gévaudan, épouse Adèle de Carlat, héritière de Gilbert II, vicomte de Carlat et de Lodève. — Il meurt avant 1097. — Ses deux fils, Richard et Gilbert, lui succèdent, le premier dans la moitié occidentale du Carladez et dans la vicomté de Lodève, et le second dans l'autre moitié du Carladez et dans les vicomtés de Milhau et de Gévaudan. Richard a dû réunir à sa portion toutes les possessions des vicomtes de Milhau dans le comté de Rouergue. — Gilbert épouse Gerberge, héritière du comté de Provence. Il meurt vers 1109. Sa fille Douce épouse le comte de Barcelone, en 1112. - Peu de temps après, Richard recoit le comté de Rodez.
- 3. Formation du comté de Rodez. Vers quelle époque le comté de Rodez a-t-il été constitué? Sys-

tèmes de Bonal et de dom Vaissète. — Bonal croit que le comté de Rodez a été acheté par Richard à Alfonse-Jourdain, après 1125. — Dom Vaissète croit que ce comté a été engagé à Richard par Raimond de Saint-Gilles, à son départ pour la Croisade en 1096 ou bien au cours de son expédition en Terre Sainte, puis vendu par Alfonse-Jourdain, en 1112. — Un texte conservé par Bonal prouve que le comté de Rodez n'a pu être vendu à Richard par Alfonse-Jourdain qu'en 1115. — Richard prend pourtant le titre de comte de Rodez, dès 1112, mais c'est une usurpation. — Richard a dû être installé dans le « domaine utile » du comté de Rouergue, en 1093, au moment où Raimond de Saint-Gilles est devenu comte de Toulouse. L'éloignement des comtes de Toulouse, leurs départs successifs pour la Croisade, la minorité et la situation critique d'Alfonse-Jourdain, de 1112 à 1115, la puissance de Richard et l'influence de sa famille, à cette époque, auront permis à ce dernier, simple engagiste, de s'approprier l'autorité et le titre de comte, en Rouergue. En 1112, Richard est comte, en fait, il ne le devient légitimement qu'en 1115. - Cette année-là, par un traité conclu entre Alfonse-Jourdain et Richard, vicomte de Carlat, ce dernier devient comte de Rodez, sous la réserve de l'hommage aux comtes de Toulouse.

# CHAPITRE II

# SUCCESSION ET FILIATION DES COMTES DE RODEZ DE LA PREMIÈRE RACE

- 1. Richard I<sup>er</sup>, comte de Rodez (1115 à 1132?). Il avait épousé Adélaïde. Il ne paraît plus dans les textes, après 1124.
- 2. Hugues Ier (1132?-1156?). Il a été associé au pouvoir par son père, dès 1115. Cette année-là, il est

partie contractante au traité conclu avec Alfonse-Jourdain. Il a épousé Ermengarde, qui est peut-être de la famille des vicomtes de Creyssel. Il a trois fils : Hugues, Richard et Hugues. Il fait son testament en 1152, a dû mourir avant 1157.

- 3. Hugues II (1156?-1208?); Hugues III (1195-1196); Guillaume Ier (1196-1208). — Hugues II a dû succéder à son père entre 1154 et 1157, peut-être en 1156. Il épouse Agnès, fille de Guillaume VI, comte d'Auvergne. Il institue avec son frère Hugues, évêque de Rodez, le « commun de paix », très certainement en 1170. En 1176, il fait son testament : analyse de ce testament. Il vit encore longtemps après. - Il intervient dans les démêlés de son frère Richard, « apanagé » de la vicomté de Lodève, avec les évêques de cette ville. En 1188, il vend à l'évêque Raimond pour 60.000 sous melgoriens tous ses droits sur le Lodévois. — En 1195, il associe au pouvoir son fils aîné, Hugues III († 1196, sans laisser de postérité). — Il associe alors au pouvoir son cinquième fils, Guillaume Ier († 1208). Il approuve le testament de ce dernier qui lègue à Guy, comte d'Auvergne, le comté de Rodez, et il meurt peu après.
- 4. Guy d'Auvergne et Raymond VI, comte de Toulouse; Henri Ier (1210 ?-1221). Raymond VI, comte de Toulouse, se fait céder le comté de Rodez. Il a un concurrent dans la personne d'un fils naturel de Hugues II, Henri, qui, aidé par l'évêque de Rodez et à la faveur des troubles qu'amène la guerre des Albigeois, s'empare du comté de Rodez. Henri, en 1210, est désigné par ces mots « vocatus comes ». En 1214, dans la confirmation des privilèges du Bourg de Rodez et dans l'hommage qu'il rend à Simon de Montfort, il est véritablement « comte de Rodez ». Il meurt en Terre Sainte en 1221.
  - 5. Hugues IV (1222-1275). Sa minorité et

régence de sa mère, Alcaëte. — Majeur en 1230, par son mariage avec Isabelle de Roquefeuil, il réunit au comté de Rodez la vicomté de Creyssel et les baronnies de Roquefeuil et de Meyrueis. — Son administration. — Il fait son testament en 1271 et meurt en 1275.

6. Henri II (1275-1304). — Henri II administrait le Carladez depuis 1270. Il avait épousé en 1258 Marquèse des Baux, fille de Barral; en 1270, Mascarone, fille de Bernard, comte de Comminges. En 1293, épouse Agnès de Poitiers. — Son administration. — Il fait son testament en 1302, par lequel il institue sa principale héritière sa plus jeune fille, Cécile. Celle-ci avait épousé, en 1298, Bernard, comte d'Armagnac. Il mourut en 1304 et avec lui s'éteint la première race des comtes de Rodez.

## CHAPITRE III

RAPPORTS DES COMTES ET DES ÉVÊQUES DE RODEZ.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DES COMTES DE RODEZ

LEURS RELATIONS AVEC LES COMTES DE TOULOUSE

ET LES AUTRES SEIGNEURS DU MIDI

ET AVEC LE POUVOIR ROYAL

1. Rapports des comtes et des évêques de Rodez. — La puissance temporelle des évêques de Rodez n'est pas antérieure à la formation du comté de Rodez et n'a pu naître sans doute qu'à la faveur des circonstances qui ont amené cette formation. — A partir du début du xiie siècle, la ville de Rodez est divisée en deux parties : la Cité, où domine l'évêque; le Bourg, qui appartient au comte. Mais un conflit éclate, dès l'origine, entre le comte et l'évêque. En réalité, la question qui se pose entre eux est de savoir à qui appartiendra la suprématie. Conflits et querelles réglés par arbitrages et accords en 1161, 1174, 1195, 1226, 1250, 1275-1279. — Le comte

devra l'hommage et non, comme on l'a dit, un « serment de convenance » à l'évêque, mais il possède les droits et la police des foires dans la Cité, les leudes, etc. L'évêque aura douze deniers par semaine sur la frappe de la monnaie, il aura la possession de la Cité et des « tours et forces » des « chevaliers de la Cité »; mais il devra les rendre aux comtes de Rodez, à chaque avènement. Il devra également couronner solennellement le comte de Rodez. Enfin les délimitations et les bornes de la Cité et du Bourg sont nettement fixées. - Ainsi, le comte et l'évêque sont à la fois supérieurs et inférieurs l'un à l'autre, ont réciproquement des droits l'un sur l'autre et des obligations l'un envers l'autre. Toutefois, il semble que l'évêque ne doit « rendre » les « tours et forces » de la Cité que parce qu'elles appartiennent à des chevaliers.

2. Politique extérieure des comtes de Rodez. — La politique extérieure des comtes de Rodez, au xne siècle, semble avoir pour objectif principal d'échapper le plus possible à l'autorité des comtes de Toulouse, leurs suzerains. Ils se sont alliés à tous leurs ennemis : au vicomte de Carcassonne, au seigneur de Montpellier, aux comtes de Barcelone, rois d'Aragon. Cette dernière alliance vaut aux comtes de Rodez la possession, sous la réserve de l'hommage, de la moitié orientale du Carladez, appartenant jusque-là aux comtes de Provence et de Barcelone (1167). Cependant les comtes de Rodez ont aidé les comtes de Toulouse contre Henri II, roi d'Angleterre. -Pendant la guerre des Albigeois, le comte de Rodez a embrassé le parti de Simon de Montfort. — En 1229, après le traité de Paris, il rend de nouveau hommage au comte de Toulouse. - Relations des comtes de Rodez avec Alfonse de Poitiers : affaire des mines d'Orsals, affaire du « fouage ». — En 1271, le comté de Rodez relève directement de la couronne. — Relations des comtes de Rodez avec les rois de France. — Conflits sur la juridiction et empiètements des officiers du roi. — Henri II prend part aux guerres de Gascogne (1295-1297) et à la guerre de Flandre.

### CHAPITRE IV

ORGANISATION FÉODALE ET ADMINISTRATIVE DU COMTÉ DE RODEZ SOUS LA DOMINATION DES COMTES DE LA PREMIÈRE RACE

- 1. Régime des fiefs. Droits féodaux. Fief et franc-alleu. Hommages, serments et reconnaissances : la formule, « ad dominium francum et liberum » s'explique par la persistance de la propriété sous la forme allodiale. Service de plaid et de cour; service militaire; le vassal peut s'en dispenser par la remise du fief. Remise des châteaux et forteresses : elle doit avoir lieu à toute réquisition. Aliénation du fief et hérédité. Coseigneuries. Droits féodaux : albergue, tailles, cens, corvées, etc. Commun de paix. Impôts sur le commerce et l'industrie. Droits domaniaux proprement dits : monopoles.
- 2. Administration, justice. Le « baile ». Officiers subalternes: les « bajuli », les « nuncii », etc. Justice: la cour d'appeaux de Rodez, le juge de Rodez; le comte haut justicier du comté; justices seigneuriales; conventions relatives à la justice, surtout avec les établissements religieux. Notaires. Sceau rigoureux de justice.
- 3. Communes, privilèges et franchises. Privilèges du Bourg de Rodez en 1201 et en 1275.

# CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES